

## DELIBERATION DU BUREAU

2019 n° 05

**TERRITOIRE**

Le Bureau s'est réuni le 28 février 2019, sur convocation du Président en date du 22 février 2019

**Présents(es)** : F. CHARTREUX, A. HARMAND, J.P. COUTEAU, R. SILLAIRE, J. BOCANEGRA, R. ARNOULD, P. MONALDESCHI G. LIOUVILLE, E. PAYEUR, C. ASSFELD LAMAZE, O. HEYOB, J.L. CLAUDON, K. JUVEN, C. THERMINOT, P. HENNEBERT, D. PICARD

**Excusés(ées)**: J.L. STAROSSE, L. GUYOT

**Procuration** : L. GUYOT a donné procuration à J. BOCANEGRA

### **BU 2019-05 – INTERCOMMUNALITE (5.7) – CONTRAT TERRITORIAL DE SECURITE**

**Afin de renforcer les liens de proximité de la gendarmerie avec les élus locaux et la population et de moderniser les dispositifs de prévention existants, il est proposé la signature d'un contrat territorial de sécurité dans la zone de compétence de la gendarmerie nationale.**

Le contrat territorial de sécurité proposé par le groupement de gendarmerie de Meurthe-et-Moselle comporte 3 grands axes :

#### **1/ Renforcer les relations entre la gendarmerie et les élus locaux :**

A ce titre, la gendarmerie s'engage à nommer un gradé référent.

La CC2T s'engage quant à elle à nommer un référent sécurité.

Les informations sur des faits de délinquance, des signalements ou des faits relatifs à la sécurité routière seront mutuellement transmises entre le référent de la Gendarmerie et le référent de la communauté.

Une rencontre mensuelle sera organisée entre le Président de la CC2T et le commandant de la communauté de brigades de Toul.

#### **2/ Améliorer la proximité et l'accessibilité des services de la Gendarmerie :**

- **Ceci passe par l'adaptation des horaires d'ouverture de la Gendarmerie :**

Brigades de Toul et Liverdun :

- du lundi au samedi de 08h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 ;
- le dimanche et les jours fériés de 09h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00 ;

Brigade de Foug :

- le mercredi et le samedi de 14h00 à 18h00.

- **Ainsi que par la mise en place d'une ligne téléphonique et d'une boîte mail pour la prise de rdv à domicile** pour des actes simples (recueil de plainte, audition, procurations...)

03.83.43.10.35

[cob.toul@gendarmerie.interieur.gouv.fr](mailto:cob.toul@gendarmerie.interieur.gouv.fr)

De son côté, la communauté de communes de Terres Toulaises s'engage à relayer les informations relatives aux téléservices.

**3/ Renforcer les dispositifs de prévention :**

Les services de la CC2T et ceux de la gendarmerie s'engagent à renforcer la diffusion d'informations relatives aux dispositifs d'alerte par sms existants en cas de cambriolage (« alerte agri » , « alerte commerces »)

La gendarmerie met en place une opération « tranquillité seniors » à laquelle les personnes âgées peuvent s'inscrire pour bénéficier de patrouilles de gendarmerie, ainsi qu'une opération « tranquillité entreprises » à laquelle une entreprise peut s'inscrire pour bénéficier de patrouilles de gendarmerie.

La CC2T s'engage à promouvoir les informations, à organiser, sur la base du volontariat, un réseau de correspondants intercommunaux pour accentuer la prévention auprès des personnes isolées ou fragiles.

Des supports de communication numériques et papiers seront mis à disposition du public par la gendarmerie.

**Après cet exposé, le Bureau Communautaire est invité à :**

- **Autoriser le Président à signer le contrat territorial de sécurité dont le contenu est résumé ci-dessus.**

**Délibération adoptée à l'unanimité.**

REÇU EN PREFECTURE

le 01/03/2019

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-054-200070563-20190228-BU2019\_05-D